

Numéro de demande :

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom

Prénom(s)

Nip

**DIRECTIVES AU SUPERVISEUR :**

Vous devez remplir la lettre d'acceptation soit à l'aide du formulaire électronique, soit à l'aide du formulaire PDF dynamique.

**Envoi par voie électronique :**

Si vous ne possédez pas déjà un numéro d'identification personnel (NIP), vous devez en obtenir un au préalable dans le site Web du Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies. À l'aide de votre NIP et de votre mot de passe, vous pourrez accéder au module de la lettre d'acceptation. Vous aurez également besoin du NIP du candidat et de son numéro de demande pour compléter la lettre. Vous devez transmettre la lettre au plus tard le **5 octobre 2016, 16h**.

**Envoi à l'aide du PDF dynamique :**

Le superviseur doit remplir le formulaire PDF dynamique, l'imprimer, le signer et le transmettre par courriel à [bourses.nt@frq.gouv.qc.ca](mailto:bourses.nt@frq.gouv.qc.ca) avant le **5 octobre 2016, 16h**.

*Le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Conformément à la Loi, le candidat a accès, sur demande, aux renseignements nominatifs le concernant contenus dans les évaluations.*

**VEUILLEZ COMMENTER POUR CHACUN DES POINTS SUIVANTS**

A) Indiquez dans quelle mesure le projet de recherche du candidat s'inscrit dans vos activités de recherche.

POUR INFORMATION  
SEULEMENT

B) Indiquez le type d'encadrement offert au candidat.

C) Démontrez comment le milieu d'accueil offert au candidat permet d'atteindre ses objectifs de recherche.

POUR INFORMATION  
SEULEMENT

**Identification du superviseur**

Adresse :

Nom :

Mme  M. 

Prénom :

Fonction et titre:

Téléphone bureau :

Poste :

Ville :

Province/État

Pays :

Courriel :

Code postal :

**Signature du superviseur**

Le Fonds est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Conformément à la loi, le candidat peut avoir accès, sur demande, aux renseignements nominatifs contenus dans son dossier et le concernant.

Ceci étant, si la lettre d'acceptation du superviseur devait être transmise au candidat, acceptez-vous que les renseignements personnels permettant de vous identifier, et qui y apparaissent, lui soient divulgués ?

OUI NON